

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
5 NOV 2018
2018-11-05**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 novembre 2018 à 19 heures 30, heure normale des assemblées.

SONT PRÉSENTS :
Monsieur Martin Rondeau, Maire
Monsieur Luc Ayotte, siège #1
Madame Nicole Beausoleil, siège # 2
Madame Annie Bélanger, siège # 3
Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4
Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5
Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST ABSENT :

EST AUSSI PRÉSENT :
Monsieur Philippe Morin, directeur général
et secrétaire-trésorier

PUBLIC :
Environ 18 Personnes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et monsieur Philippe Morin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{er} OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 18 OCTOBRE 2018

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
(B-0149)

5.2 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT (B-0170)

5.3 ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL (C-0360)

5.4 FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX – PÉRIODE DES FÊTES 2018-2019
(B-0753)

5.5 EMPLOYÉS SAISONNIERS (B-0753)

5.6 BUDGET 2019 – EMPLOYÉE CONTRACTUELLE (B-0596)

5.7 AVIS DE MOTION – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE (B-2015
& C-_____)

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

7. FINANCES ET COMPTABILITÉ

- 7.1 TRANSFERT DE FONDS
- 7.2 ADOPTION DES COMPTES – OCTOBRE 2018
- 7.3 AJUSTEMENT – REMBOURSEMENT DE TAXES (B-1512)
- 7.4 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ (B-1959)
- 7.5 PROCUREUR – COUR MUNICIPALE (B-2046)

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES
- 8.2 SERVICE DES INCENDIES – EMBAUCHE (B-1435)
- 8.3 SERVICE DES INCENDIES – NOMINATION (B-1435)
- 8.4 SERVICE DES INCENDIES - ÉQUIPEMENT(B-1444)
- 8.5 SERVICE DES INCENDIES – CASERNE (X-0274)
- 8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 400 - FEUX DE VÉHICULES (C-0296)
- 8.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 416 - BRÛLAGE EN PLEIN-AIR (C-0314)
- 8.8 AVIS DE MOTION – ALERTE MUNICIPALE (C-_____)
- 8.9 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1 (B-1714)
- 8.10 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2 (B-1714)

9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 9.1 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – FORMATION (B-1526)
- 9.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – OUTILLAGE (B-1330)
- 9.3 TRAVAUX DE VOIRIE – INSPECTION (B-2046)
- 9.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT (C-_____)
- 9.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT (C-_____)
- 9.6 TRAVAUX DE VOIRIE – ÉGOUT (B-2046)
- 9.7 CAMION DODGE RAM – VENTE (B-1960)
- 9.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SUBSTITUTION DE TRAVAUX (B-1851)

10. HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1 PLANS ET DEVIS – PRIORITÉS 3 – TECQ 2014-2018(B-_____)
- 10.2 OPTIMISATION ET GESTION D'ACTIFS (B-_____)

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT D'OCTOBRE 2018
- 11.2 FERLAND LOUISE (9622-84-7181)
- 11.3 LES MOTONEIGES GÉRO INC. (0124-67-9489)
- 11.4 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CANDIDATURE (B-1531)
- 11.5 DOMAINE MONT-SAINT-JEAN – R.L.GRAVEL INC. (B-_____)
- 11.6 ORGANISME DE BASSIN VERSANT - CARA (B-1404)

12. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION

- 12.1 PATINOIRE – ANNEAU DE GLACE (B-1669)
- 12.2 PICKLEBALL (B-_____)
- 12.3 PARC DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES (B-0051)
- 12.5 AVIS DE MOTION - PARC DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES (B-0051)

13. VARIA

- 13.1 BORNE DE RECHARGE (B-_____)
- 13.2 REQUÊTE DES RÉSIDENTS DE LA RUE CLAUDETTE, (B-1111 & X-0307)
- 13.3 TURCOTTE MICHEL (B-1323)
- 13.4 CREVALE - RENOUVELLEMENT (B-0108)
- 13.5 FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE – DÉFI 12H VAL SAINT-CÔME (B-0045)
- 13.6 CHEVALIERS DE COLOMB – GUIGNOLÉE 2018 (B-0207)
- 13.7 CLUB MÉGA ROUES JOLIETTE (B-1774)
- 13.8 ANN-FRÉDÉRIC DESROSIERS - DEMANDE (B-1323)
- 13.9 REQUÊTE DES RÉSIDENTS DE LA RUE DESROSIERS (B-_____ & X-0307)

14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FIN DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour telle que déposé;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-369

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 18 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux, de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018 et de la séance spéciale tenue le 18 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018 et de la séance spéciale tenue le 18 octobre 2018;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-370

5.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL (B-0149)

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les déclarations reçues sont déposées à la table du conseil à la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

Je, soussigné, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier, déclare que les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, Monsieur Martin Rondeau, des conseillères mesdames Annie Bélanger et Nicole Beausoleil et des conseillers, messieurs Pierre-Michel Gadoury, Luc Ayotte, Luc Lefebvre et Sylvain Roberge, ont été déposées aux archives de la Municipalité.

Signé à Saint-Jean-de-Matha, le 5 novembre 2018.

Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-371

5.2 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT (B-0170)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir le remplacement du maire en son absence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal prévoit la nomination d'un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QU'il est également nécessaire de prévoir un substitut au maire en cas d'absence aux réunions du Conseil de la MRC de la Matawinie;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement no 567 relatif au traitement des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE

ET RÉSOLU :

DE NOMMER, à compter d'aujourd'hui, monsieur Sylvain Roberge au poste de maire suppléant pour la Municipalité ainsi que substitut pour représenter la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha au Conseil de la MRC de Matawinie pour une période de 1 an;

DE REMERCIER madame Annie Bélanger pour son implication active et son dévouement durant son mandat de maire suppléante;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-372

5.3 ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL (C-0360)

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal stipule que le conseil municipal doit se réunir en séance ordinaire une (1) fois par mois;

ATTENDU QUE le Conseil doit établir, avant le début de l'année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2019 en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY

ET RÉSOLU :

QUE le calendrier suivant soit adopté :

Lundi 14 janvier 19 h 30	Lundi 4 février 19 h 30
Lundi 4 mars 19 h 30	Lundi 1 ^{er} avril 19 h 30
Lundi 6 mai 19 h 30	Lundi 3 juin 19 h 30
Lundi 8 juillet 19 h 30	Lundi 5 août 19 h 30
Lundi 9 septembre 19 h 30	Lundi 7 octobre 19 h 30
Lundi 4 novembre à 19 h 30	Lundi 2 décembre 19 h 30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-373

5.4 FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX – PÉRIODE DES FÊTES
2018-2019 (B-0753)

CONSIDÉRANT QUE chaque année, les bureaux municipaux sont fermés durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à la fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-374

5.5 EMPLOYÉS SAISONNIERS (B-0753)

CONSIDÉRANT les nombreuses tâches qui doivent être effectuées par le Service des travaux publics en prévision de la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :

DE DÉTERMINER vendredi le 21 décembre la dernière journée de travail des employés saisonniers pour la saison 2018;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-375

5.6 BUDGET 2019 – EMPLOYÉE CONTRACTUELLE (B-0596)

CONSIDÉRANT la surcharge de travail en période budgétaire, et la complexité de certains dossiers;

CONSIDÉRANT la vaste expérience de madame Nicole D. Archambault dans le milieu municipal en général et au sein de notre organisation en particulier;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la décision prise de retenir les services de madame Nicole D. Archambault comme employée contractuelle et service professionnel pour son aide à la réalisation du budget 2019, pour la période du 23 octobre au 21 décembre 2018 au tarif horaire de 50 \$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION
A - 10 - 2018
Donné 05-11-2018**

5.7 AVIS DE MOTION – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE (B-2015 & C-_____)

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Lefebvre qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement afin de modifier la politique sur la gestion contractuelle de la municipalité, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le Maire monsieur Martin Rondeau, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et le directeur général, monsieur Philippe Morin en fait lecture.

7. FINANCES ET COMPTABILITÉ

2018-376

7.1 TRANSFERT DE FONDS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des transferts de fonds sur certains postes budgétaires selon la liste déposée au montant de 34 827 \$;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :*

D'AUTORISER les transferts de fonds au montant de 34 827 \$; selon la liste déposée à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-377

7.2 ADOPTION DES COMPTES – OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU :*

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois d'octobre 2018, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

<i>Déboursés du mois d'octobre 2018</i>	<i>711 815,43 \$</i>
<i>Comptes à payer du mois</i>	<i>90 347,68 \$</i>
<i>Sommaire des salaires d'octobre</i>	<i>73 188,34 \$</i>

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-378

7.3 AJUSTEMENT – REMBOURSEMENT DE TAXES (B-1512)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fiches de contribuables sont en crédit suite à des mises à jour reçues de la MRC, des paiements faits en trop ou certains ajustements d'évaluation;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

D'EFFECTUER les remboursements aux contribuables, selon la liste déposée au montant de 4115,10 \$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-379

7.4 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ
(B-1959)

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2018, valide pour tout l'année 2019;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- *Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;*
- *Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;*
- *La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;*
- *Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;*
- *Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;*

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :*

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2018 pour un montant de 300,00\$ par mois, et ce, pour tout l'année 2019;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-380

7.5 PROCUREUR – COUR MUNICIPALE (B-1959)

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de Matawinie pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de Matawinie selon les termes de l'offre de service pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, laquelle comprend les éléments suivants:

- *toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;*
- *la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;*
- *toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;*
- *toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avèrera nécessaire;*
- *les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;*
- *toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;*
- *le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 500 \$ + taxes et déboursés pour la période susmentionnée;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-381

8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU QUE le Service des incendies a déposé le rapport de ses activités mensuelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les rapports des incendies et des pratiques déposés par le Service des incendies;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-382

8.2 SERVICE DES INCENDIES – EMBAUCHE (B-1435)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Gervais a remis sa démission à titre de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT QUE dans certaines périodes de la journée il manque d'effectif;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une belle équipe de pompiers, mais vieillissante, et que certains ont manifesté l'approche de la retraite;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de jeunes pompiers voulant s'impliquer, en bonne condition physique pour combattre les incendies;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de recruter des pompiers et qu'avant qu'un pompier puisse intervenir pour combattre un incendie, il s'écoule trois ans;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons aucun pompier de garde sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ratio reconnu est de 1 sur trois, donc sur trois pompiers en probation, un seul devient pompier;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'appeler une autre municipalité en entraide ne répond pas nécessairement à ce besoin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER monsieur Jean-François Bruneau de procéder à l'embauche de cinq nouveaux pompiers pour une probation de 12 mois;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-383

8.3 SERVICE DES INCENDIES – NOMINATION (B-1435)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Bruneau nous dit avoir remarqué qu'un lieutenant se démarque par son support aux autres, sa facilité à diriger les pompiers lors d'absence de ses supérieurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE

ET RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Patrick Langlois au poste de capitaine du Service des incendies;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-384

8.4 SERVICE DES INCENDIES - ÉQUIPEMENT (B-1444)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection du camion autopompe monsieur Bruneau nous fait part que les pneus sont à remplacer;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE

ET RÉSOLU

D'EFFECTUER le remplacement des pneus sur le camion autopompe au coût de 4680 \$ + taxes en 2019;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-385

8.5 SERVICE DES INCENDIES – CASERNE (X-0274)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé a des appels d’offres pour la réfection partielle de la toiture de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE trois entrepreneurs ont déposé des soumissions, tel que :

<i>-Construction Dominic Héneault inc.</i>	<i>2450 \$ taxes inc.</i>
<i>-Boudreault Construction inc.</i>	<i>2700 \$ taxes inc.</i>
<i>-Les constructions L.A.D. Lessard inc.</i>	<i>2520 \$ taxes inc.</i>

EN CONSÉQUENCE

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE
ET RÉSOLU*

DE DONNER SUITE à la soumission reçue de Construction Dominic Héneault inc. au montant de 2450 \$ taxes incluses pour la réfection de la toiture de la caserne, tel que décrit dans l’appel d’offres;

D’AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION
A - 11 - 2018
Donné 05-11-2018**

8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 400 – FEUX DE VÉHICULES (C-0296)

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Ayotte qu’il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement afin de modifier le Règlement 400 visant à modifier le montant facturé lors de feu de véhicule, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

**AVIS DE MOTION
A - 12 - 2018
Donné 05-11-2018**

8.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 416- BRÛLAGE EN PLEIN AIR (C-0314)

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Ayotte qu’il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement afin de modifier le Règlement 416 relatif au brûlage en plein air, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

**AVIS DE MOTION
A - 13 - 2018
Donné 05-11-2018**

8.8 AVIS DE MOTION – ALERTE MUNICIPALE (C-_____)

Avis de motion est donné par la conseillère Annie Bélanger qu’il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement afin d’assurer une participation plus large à l’application Web « Alertes municipales » et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

2018-386

8.9 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D,AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1 (B-1714)

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministre de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU

QUE LA MUNICIPALITÉ présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE LA MUNICIPALITÉ autorise monsieur Philippe Morin, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-387

8.10 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2 (B-1714)

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministre de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU

QUE LA MUNICIPALITÉ présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE LA MUNICIPALITÉ autorise monsieur Philippe Morin, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

2018-388

9.1 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – FORMATION (B-1526)

CONSIDÉRANT QUE la formation cariste est obligatoire pour les employés oeuvrant avec un chariot élévateur;

CONSIDÉRANT QUE deux employés n'ont pas reçu cette formation;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la formation à messieurs Patrick Gravel et Éric Gadoury, au coût de 175 \$ chaque participant;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-389

9.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – OUTILLAGE^(B-1330)

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics fait l'entretien de plusieurs terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un souffleur aspirateur broyeur est nécessaire afin d'effectuer certains travaux de voirie de manière efficace;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gervais nous dépose trois soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'achat d'un souffleur aspirateur broyeur chez Michel Dion Mécanique coût de 359,95 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-390

9.3 TRAVAUX DE VOIRIE – INSPECTION ^(B-2046)

CONSIDÉRANT QUE des vérifications par caméra ont dû être faites sur une conduite d'égout adjacente à la route Louis-Cyr;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la décision prise de retenir les services de Groupe H2O pour les tests par caméra au montant de 2089,70 \$ + taxes;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION
A - 14 - 2018
Donné 05-11-2018**

9.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT^(C-_____)

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Roberge qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement afin de décréter un règlement d'emprunt pour la verbalisation de la 2e avenue Pied-de-la-Montagne et de la Falaise, demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

**AVIS DE MOTION
A - 15 - 2018
Donné 05-11-2018**

9.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT^(C-_____)

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Roberge qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement afin de décréter un règlement d'emprunt pour la verbalisation des rues Marie et Léanne, demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

2018-391

9.6 TRAVAUX DE VOIRIE - ÉGOUT (B-2046)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer l'écurage de conduites sanitaires pour éviter des problématiques sur le réseau;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a demandé trois soumissions pour la réalisation de ces travaux;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

D'AUTORISER l'écurage des conduites sanitaires par GSMB Haute pression inc. au coût de 190 \$/heure;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-392

9.7 CAMION DODGE RAM - VENTE (B-1960)

CONSIDÉRANT QUE le camion Dodge Ram 2001 était devenu désuet pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule a été remplacé l'été dernier et qu'il n'est plus d'utilité pour le Service des travaux publics;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

DE PROCÉDER à la mise en vente du camion Dodge Ram 2001 par appels de soumissions qui devront être reçues à la municipalité avant le 26 novembre 2018 à 16 h dans une enveloppe scellée portant la mention «Achat camion Dodge Ram 2001»;

DE SPÉCIFIER que cette vente est faite sans garantie, au risque et péril de l'acheteur;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-393

9.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SUBSTITUTION DE TRAVAUX
(B-1851)

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention dans le cadre de ce programme a été adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2018 par la résolution 2018-161;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière maximale de 19 000\$ nous a été accordée dans le cadre de ce programme le 12 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide à la voirie locale une demande de substitution de travaux peut être demandée et adressée directement à la députée de la circonscription électorale et transmise au ministre avant le 31 décembre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de bénéficier de cette aide là où l'amélioration du réseau routier était devenue nécessaire soit sur le chemin de la Belle-Montagne;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :*

D'AUTORISER la substitution des travaux afin d'obtenir l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-394

10.1 PLANS ET DEVIS – PRIORITÉS 3 –TECQ 2014-2018 (B-_____)

CONSIDÉRANT QU'une modification de la programmation des travaux prévus dans le cadre de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) afin d'inclure les travaux de rénovation de la mairie ainsi que certains travaux de pavage en 2018;

CONSIDÉRANT QU'afin de recevoir l'ensemble de l'aide financière pour les travaux prévus dans la programmation 2014-2018 il y a lieu de réaliser les travaux prévus en priorité 3 en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la période de réalisation des travaux a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des conduites prévus en priorité 3 selon la programmation sont situés sur des tronçons sur les rues Édouard, Durand et Principale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de planifier ces travaux majeurs et structurants pour nos réseaux le plus tôt possible;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :*

DE MANDATER le directeur général à procéder par appel d'offres sur invitation pour la réalisation des plans et devis;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-395

10.2 OPTIMISATION ET GESTION D'ACTIFS (B-_____)

CONSIDÉRANT QUE la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. effectuera un projet pilote sur l'optimisation des bases de données et gestions d'actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Canadienne des Municipalités a développé le Programme de gestion des actifs municipaux visant à aider les municipalités et les collectivités à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures en se fondant sur des pratiques plus solides de gestion d'actifs;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service pour un montant de 21 700\$ plus taxes nous a été déposée pour la réalisation de ce mandat par la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. et qu'une grande partie de ce montant est admissible à une subvention de la FCM;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :*

DE MANDATER la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. afin d'effectuer un projet pilote sur l'optimisation des bases de données et gestions d'actifs municipaux;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT D'OCTOBRE 2018

Dépôt du rapport des permis émis par le Service d'urbanisme et de l'environnement pour la période d'octobre 2018.

Valeur des travaux estimés : 1 391 069 \$ pour 52 permis émis

2018-396

11.2 FERLAND LOUISE (9622-84-7181)

CONSIDÉRANT QUE madame Ferland Louise dépose une demande de dérogation mineure afin de régulariser les lots 6 274 409 et 6 274 410 qui ne respectent pas les dimensions exigées en superficie et aussi en termes de profondeur et de largeur minimale pour le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est effectuée conformément aux dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures;

*EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU*

DE SUIVRE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande déposée par madame Louise Ferland d'accepter la dérogation mineure;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-397

11.3 LES MOTONEIGES GÉRO INC. (000124-67-9489)

CONSIDÉRANT QUE Les Motoneiges Gero Inc déposent une demande de dérogation mineure afin de régulariser le lot 6 278 513 qui ne respectent pas la largeur minimale exigée pour le lotissement et pour qu'il soit constructible après l'opération cadastrale. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 863 101 bénéficiait d'un privilège au lotissement quant à sa largeur sur la route Louis Cyr;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 278 513 résultera d'une opération cadastrale du lot 5 863 101 avec la même largeur sur la route Louis Cyr;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3043 du Code Civil du Québec précise que «Le morcellement d'un lot oblige à l'immatriculation simultanée des parties qui résultent de ce morcellement»;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3030 du Code Civil du Québec mentionne que «À moins qu'il ne porte sur un immeuble situé en territoire non cadastré, aucun droit de propriété ne peut être publié au registre foncier si l'immeuble visé n'est pas identifié par un numéro de lot distinct au cadastre»;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 278 513 va être vendu et que le nouveau propriétaire doit être capable d'effectuer des travaux sur sa propriété sans se soucier de la largeur de sa propriété sur la route Louis Cyr par rapport à la réglementation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU

DE SUIVRE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Géro inc. pour le lotissement, telle que présentée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-398

11.4 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CANDIDATURE (02B-1531)

CONSIDÉRANT QUE LE Comité consultatif d'urbanisme est à la recherche d'un nouveau membre suite à la démission de madame Isabelle Donato;

CONSIDÉRANT QUE madame Marylou Baril nous dépose sa candidature, ainsi qu'une lettre d'intention;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la candidature de madame Marylou Baril à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-399

11.5 DOMAINE MONT SAINT-JEAN – R.L. GRAVEL INC. (I-0228)

CONSIDÉRANT QUE ce projet est structurant et stratégiquement positionné au sein du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres, plans et discussions ont eu lieu au cours des dernières années concernant ce projet et qu'il y a lieu d'aller de l'avant avec celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Robitaille accepte que la municipalité puisse effectuer certains travaux sur sa propriété afin de bonifier le projet du Domaine Mont-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Robitaille souhaite conserver une allée d'accès au futur chemin ainsi qu'un espace suffisant pour les camions de livraison devant accéder à la Résidence Le Grand Manoir;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard L. Gravel, promoteur de ce projet immobilier, accepte de travailler conjointement avec la municipalité afin de réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est présentement en période de refonte réglementaire en matière d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU :

DE POURSUIVRE les démarches dans le cadre du projet du Domaine Mont-Saint-Jean avec messieurs Gravel et Robitaille;

DE DÉTERMINER les modalités techniques, réglementaires et financières pour la suite du projet;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-400

11.6 ORGANISME DE BASSIN VERSANT - CARA (B-1404)

CONSIDÉRANT QU'en étant membre de l'Organisme de bassin versant (CARA), la municipalité affirme son engagement dans la protection des lacs et des cours d'eau au Québec, contribue à ce grand défi collectif de protection et de conservation de nos ressources en eau par bassin versant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL

ET RÉSOLU :

DE RENOUVELER notre adhésion à l'Organisme de bassin versant (CARA) au montant de 200 \$ pour l'année 2019;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME ET COMMUNICATION

2018-401

12.1 PATINOIRE – ANNEAU DE GLACE (B-1669)

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de DEK Récréatif propose d'installer la surface et les bandes de dek hockey du côté de l'anneau de glace;

CONSIDÉRANT QUE l'installation permettrait une 2^e patinoire avec bandes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER M. Jean-François Guidi, promoteur de ce projet à déplacer les bandes présentement utilisées sous le préau du côté de l'anneau de glace;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-402

12.2 PICKLEBALL (B-0427)

CONSIDÉRANT QU'une demande nous est déposée afin de prévoir des espaces sur nos différents plateaux sportifs et bâtiments afin de pratiquer le pickleball en toute saison;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Lewis est le représentant des joueurs de pickleball mathalois;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de ce sport est de plus en plus populaire et que de nombreux adeptes mathalois le pratiquent;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de ce sport nécessite l'achat de matériel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'utilisation du Centre culturel pour la pratique du pickleball durant la saison hivernale et du terrain de tennis durant la saison estivale;

DE MANDATER la directrice des loisirs, de la culture et des communications à déterminer conjointement avec les adeptes du pickleball des plages horaires ainsi que les modalités techniques pour la pratique de ce sport;

D'AUTORISER l'achat de matériel pour un montant d'environ 1 000\$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-403

12.3 PARC DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES (B-0051)

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles propose aux trois municipalités d'augmenter leur quote-part respective de 5000 \$ afin d'offrir la gratuité aux résidents qui désirent aller au parc à compter de janvier 2019, ce qui ferait passer la quote-part à 15 000 \$ annuel par municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la proposition de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles d'augmenter la quote-part de 5000 \$ afin d'offrir la gratuité aux résidents mathalois qui désirent aller au parc à compter de janvier 2019, ce qui ferait passer la quote-part à 15 000 \$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION
A - 16 - 2018
Donné 05-11-2018**

12.4 AVIS DE MOTION – PARC DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES
(C-_____)

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre-Michel Gadoury qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement afin de modifier le Règlement 401 afin de permettre aux employés du parc l'émission de constats d'infractions en lien avec le stationnement et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

13. VARIA

2018-404

13.1 BORNE DE RECHARGE (B-0427)

CONSIDÉRANT QUE des employés de la caisse et de la municipalité possèdent des véhicules électriques ou hybrides;

CONSIDÉRANT QUE la popularité de ce type de véhicules est en hausse fulgurante;

CONSIDÉRANT QUE le programme Roulez vert - volet Branché au travail subventionne jusqu'à 50% du montant d'acquisition et d'installation de bornes de recharge électriques;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins, locataire de l'immeuble situé au 65-75 rue Lessard accepte de défrayer 50% des coûts résiduels après subvention;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 24 octobre 2018 par les Entreprises J-P Beausoleil Ltée au montant de 7 875\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :

D'ACCORDER aux Entreprises J-P Beausoleil Ltée au montant de 7 875\$ plus taxes
l'installation de 4 bornes de recharge de niveau 2 pour véhicule électrique;

DE RÉSERVER deux de ces bornes aux employés de la municipalité et de la Caisse
Desjardins;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à
ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-405

13.2 REQUÊTE DES RÉSIDENTS DE LA RUE CLAUDETTE (B-1111 & X-0307)

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la rue Claudette réitèrent la demande afin
que soit prélevé le montant du déneigement de la rue sur leur compte de
taxes;

CONSIDÉRANT QU'ils nous ont fourni la soumission pour les années 2018-2019,
2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 au montant de 689,95 \$
taxes incluses par année;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la prise en charge du paiement du déneigement pour les 5
prochaines années, ainsi que le prélèvement du coût sur le compte de taxes
aux résidents concernés;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à
ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-406

13.3 TURCOTTE MICHEL (B-1323)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Turcotte sollicite l'utilisation d'une salle
permanente et exclusive à l'Hôtel de Ville pour l'exécution d'un projet de
faux vitrail, et ce, jusqu'à la fin mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU :

DE PERMETTRE l'utilisation exclusive de la salle 1 à monsieur Turcotte pour
l'exécution de son projet jusqu'à la fin mars 2019;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-407

13.4 CREVALE - RENOUELEMENT(B-0108)

CONSIDÉRANT QUE notre certification OSER-JEUNES est arrivée à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie la persévérance scolaire et la réussite
éducative;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER au renouvellement de notre contribution au coût de 50 \$;

DE PARTICIPER aux journées de la persévérance scolaire (JSP 2019) et du 11 au 15 février, à poser des gestes qui font la différence dans le parcours scolaire des jeunes et adultes en formation, pour ainsi obtenir le titre de «Première de classe»;

DE NOMMER le conseiller Luc Lefebvre comme personne référente à cette démarche;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-408

13.5 FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE – DÉFI 12H VAL SAINT-CÔME^(B-0045)

CONSIDÉRANT QUE La Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière nous invite à participer à l'activité qui se tiendra le samedi 16 mars 2019 à la station de ski Val Saint-Côme au montant de 500 \$ pour une équipe de 8 participants.

CONSIDÉRANT QU'en inscrivant une équipe, l'engagement de ramasser la somme minimale de 100 \$ est demandé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL

ET RÉSOLU :

D'INSCRIRE une équipe au Défi 12 heures de Val Saint-Côme pour un montant de 500\$ pour l'inscription de l'équipe et 100 \$ de contribution;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-409

13.6 CHEVALIERS DE COLOMB – GUIGNOLÉE 2018^(B-0207)

**Le conseiller monsieur Sylvain Roberge se retire de la table des délibérations compte tenu son implication au sein des Chevaliers de Colomb*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte, de façon annuelle, la tenue de la guignolée sur son territoire et supporte les Chevaliers de Colomb dans cette démarche de sollicitation auprès de la population, qui aura lieu cette année le dimanche 2 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE demande nous est déposée afin de pouvoir bénéficier des camions de pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le service de Sécurité incendie à utiliser les équipements et/ou véhicules nécessaires pour la tenue de cet événement en vue d'en rendre sécuritaire toutes les opérations;

D'AUTORISER l'affichage et la promotion de l'événement par la Municipalité;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-410

13.7 CLUB MÉGA ROUES JOLIETTE^(B-1774)

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Méga Roues Joliette nous a déposé une demande afin de circuler en période hivernale en partie sur les chemins municipaux selon la liste déposée à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait initialement refusé cette demande selon la résolution numéro 2018-312 et avait demandé au club d'obtenir une forte acceptabilité sociale au sein des résidents riverains;

CONSIDÉRANT QUE le club a obtenu l'accord de 25 résidents riverains alors que seulement 3 sont en désaccords et 11 n'ont pu être rejoints;

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires ont été fournies par le club, notamment sur les distances ainsi que l'utilisation qu'il souhaite en faire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL

ET RÉSOLU :

DE RESCINDER la résolution numéro 2018-312;

D'AUTORISER pour la période hivernale 2018-2019 le Club Quad Mégaroues Joliette à circuler sur les chemins demandés selon la distance demandée;

D'INSPECTER l'état des chemins utilisés à cette fin après la saison;

D'ÉVALUER s'il y a lieu de renouveler l'autorisation au Club Quad Méga Roues Joliette pour les années subséquentes;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-411

13.8 ANN-FRÉDÉRIC DESROSIERS – DEMANDE (B-1774)

CONSIDÉRANT QUE Ann-Frédéric Desrosiers nous dépose une demande de contribution pour la réalisation de l'album de finissants 2018-2019 de l'école secondaire de l'Érablière, en échange d'annonce publicitaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

DE CONTRIBUER à la réalisation de l'album de finissants de 2018-2019 pour un montant de 100 \$ donnant droit à une annonce de la municipalité de 1/3 de page;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-412

13.9 REQUÊTE DES RÉSIDENTS DE LA RUE DESROSIERS (B-0323 & X-0307)

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la rue Desrosiers déposent une demande afin que soit prélevé le montant du déneigement de la rue sur leur compte de taxes;

CONSIDÉRANT QU'ils nous ont fourni la soumission au montant de 1400 \$ + taxes pour la saison 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la prise en charge du paiement du déneigement pour la saison 2018-2019, ainsi que le prélèvement du coût sur le compte de taxes aux résidents concernés conditionnel au dépôt d'une soumission comprenant aussi les années 2019-2020 et 2020-2021;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FIN DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21h30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Martin Rondeau, Maire

Philippe Morin, d.g

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».